

CITOYEN DE L'UNION EUROPÉENNE, EEE OU SUISSE

PREMIERE DEMANDE
RENOUVELLEMENT

Vous devez apporter votre dossier complet, dans l'ordre de la liste. Les originaux doivent être accompagnés d'une copie des documents suivants et, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé.

POUR MÉMOIRE, LES RESSORTISSANTS EUROPÉENS N'ONT AUCUNE OBLIGATION DE DÉTENIR UN TITRE DE SÉJOUR POUR PROUVER DE LA RÉGULARITÉ DE LEUR SÉJOUR EN FRANCE.

1. Documents communs

■ **Indications relatives à l'état-civil, au visa et à la nationalité :**

- passeport (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité) ;
- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour/d'identité du conjoint, extrait d'acte de mariage, extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

■ **Justificatif de domicile récent :**

- facture/échéancier (édition récente) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
- bail de location ou quittance de loyer (si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
- relevé de taxe d'habitation (édition récente) ou attestation d'assurance habitation
- **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
- **en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour + justificatif de domicile de moins de 3 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échéancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)

■ **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005) (pas de copie)

■ **Formulaire au verso dûment complété**

2. Documents spécifiques au titre sollicité

2.1 EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ SALARIÉE OU NON SALARIÉE : PREMIERE DEMANDE et RENOUELEMENT

(art. L. 121-1 1° du CESEDA)

code Agdref : UE07 ou UE30

- **Justificatif d'activité salariée** : attestation d'emploi établie par l'employeur, précisant le nombre d'heures travaillées + copies des 3 dernières fiches de paie
- **Justificatif d'activité non salariée** : tous les documents prouvant l'exercice régulier, effectif et durable de l'activité, selon la nature de celle-ci : immatriculation aux registres légaux (registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers), affiliation à des organismes professionnels et à des organismes de sécurité sociale, souscription d'assurances, bail professionnel, contrats de ventes, contrats de prestations, formulaire de déclaration de chiffre d'affaires, livre des recettes et des achats, etc.

2.2 NON ACTIF : PREMIERE DEMANDE et RENOUELEMENT (art. L. 121-1 2° du CESEDA)

code Agdref : UE01

- **Justificatif d'assurance maladie** : attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité. (NB : pour la première année de séjour, la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire européen de continuité de la prise en charge dans le pays d'origine est acceptée).
- **Justificatif de ressources** : tout document permettant de justifier de la réalité des ressources possédées par le requérant et de la durée pendant laquelle il en disposera : relevés de compte bancaire, bulletins de pension... (NB : montant exigé : équivalent au RSA ou ASPA, calculé en fonction de la composition de la famille)

2.3 SÉJOUR PERMANENT : PREMIERE DEMANDE (art. L. 122-1 du CESEDA)

code Agdref : UEP1

- **Justificatif de la continuité de résidence pendant 5 ans** : un document par semestre prouvant le séjour continu : avis d'imposition, quittances de loyers ou de charges, factures, attestations d'emploi, certificats de pension... (en cas d'absence prolongée du territoire français prévus à l'article R. 122-3 : attestations d'emploi hors de France, attestation de suivi de formations, certificat militaire, certificats médicaux...).
- **Justificatif du droit de séjour durant les 5 années précédentes** : selon la catégorie dont relève le demandeur (cf. justificatifs prévus aux points 2.1 ou 2.2)
- **Cas particulier** : dérogations à la condition de 5 années de séjour préalable (art. R. 122 4) : retraite ou retraite anticipée (attestation d'emploi * ou d'activité professionnelle emploi pour les 12 derniers mois ; et justificatifs du droit de séjour depuis plus de 3 ans (cf. encart 2.1)) ; incapacité permanente de travail (justificatifs de l'incapacité et du droit de séjour depuis plus de 2 ans (cf. encart 2.1) ou justificatifs d'une incapacité résultant d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle ouvrant droit à une rente d'un organisme de sécurité sociale) ; transfrontaliers (sur 3 ans : justificatifs d'activité professionnelle* dans un autre État de l'UE et du maintien de la résidence habituelle en France (retour au moins une fois par semaine)).
* y compris les périodes de chômage involontaire dûment constatées, les périodes d'arrêt d'activité involontaires et l'absence de travail ou l'arrêt pour maladie ou accident.

2.4 SÉJOUR PERMANENT : RENOUELEMENT (art. L. 122-1 du CESEDA)

code Agdref : UEP1

- **Justificatif de la continuité de résidence pendant 5 ans** : un document par semestre prouvant le séjour continu : avis d'imposition, quittances de loyers ou de charges, factures, attestations d'emploi, certificats de pension... (en cas d'absence prolongée du territoire français prévus à l'article R. 122-3 : attestations d'emploi hors de France, attestation de suivi de formations, certificat militaire, certificats médicaux...)
- **Attestation sur l'honneur** par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour permanent (sauf cas d'absence prolongée prévus à l'art. R. 122-3)

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR MENTION « CITOYEN UE, EEE, SUISSE »
 ACTIVITÉ SALARIÉE **ACTIVITÉ NON SALARIÉE** **NON ACTIF** **SÉJOUR PERMANENT**

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :à.....

N° d'étranger (*figurant sur la carte de séjour*) :

Adresse :

Code postal Ville

N° de téléphone..... Courriel (@) :

 Je sollicite la délivrance d'une carte de séjour mention « citoyen UE, EEE, Suisse » dans le cadre d'une première demande.

 Je sollicite le renouvellement d'une carte de séjour mention « citoyen UE, EEE, Suisse ».

Je joins à cet effet l'ensemble des pièces requises. D'autres pièces pourront m'être ultérieurement demandées.

Je suis informé que j'ai l'obligation de signaler tout changement d'adresse sous un délai de trois mois (article R. 321-8), si je deviens titulaire d'une carte pluriannuelle et je dois être en mesure de justifier, lors de tout contrôle par la préfecture, que je continue de remplir les conditions pour le maintien de cette carte de séjour (article L. 313-5-1).

J'atteste que mon adresse n'a pas changé a changé

- Mariage :
- Naissance d'un enfant :
- Divorce ou séparation :
- Autre :

J'atteste que ma situation personnelle n'a pas changé a changé

Je déclare avoir pris connaissance qu'en application des articles 441-6 et 441-7 du code pénal, toute obtention frauduleuse de document délivré par une administration est punie de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende et toute fausse déclaration est punie d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Ale.....

Signature

Attention : Pensez à faire la copie de vos récépissés et de vos cartes de séjour temporaire pour vos démarches administratives (CAF ...). Aucune attestation ne sera délivrée.